



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 30 juin 2022 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

| | | |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Nombre de membres | : | 33 |
| En exercice | : | 33 |
| Présents | : | 26 |
| Votants | : | 32 |
| Convocation et affichage | : | 23/06/2022 |
| Président de séance | : | Monsieur Simon PLENET |
| Secrétaire de séance | : | Monsieur Frédéric GONDRAND |

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPAHNET, Nadège COUZON, Jérôme DOZANCE, Danielle MAGAND, Michel SEVENIER, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Jamal NAJI, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Laura MARTINS PEIXOTO.

Pouvoirs : Pascal PAILHA (pouvoir à Jamal NAJI), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Clément CHAPEL), Juanita GARDIER (pouvoir à Antoinette SCHERER), Gracinda HERNANDEZ (pouvoir à Catherine MICHALON), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Véronique NEE.

**CM-2022-180 - POLITIQUE DE LA VILLE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU COLLEGE DES PERRIERES - PROJET "C'EST MON PATRIMOINE"**

Rapporteur : Monsieur Patrick SAIGNE

En complément de la programmation Contrat de ville, il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles à des projets permettant le développement d'actions autour et au sein du collège des Perrières, situé dans le quartier du Zodiaque.

Cette action permettra la mise en place d'un projet « C'est mon Patrimoine ». La ville d'Annonay possède un patrimoine parmi les plus riches d'Ardèche, qu'il soit industriel, architectural, environnemental... Nos collégiens n'en connaissent que peu de choses malgré les initiatives locales existantes. Ce projet lie le futur par la technologie utilisée, les multiples apprentissages pour les équipes mobilisées et la découverte du riche passé de la ville et de l'agglomération. Ainsi en visitant Annonay grâce à la VR (Réalité Virtuelle) le visiteur aura la possibilité de revivre le passé de chez lui ou à même les rues de la ville...

Cette action poursuit les objectifs suivants :

- Sensibiliser les élèves au patrimoine,
- Apprendre à utiliser des outils numériques pour promouvoir ce patrimoine (caméra à 360°, tablettes, logiciels de développement 3D, suite Adobe, flotte de casques VR,...

- Encourager les qualités rédactionnelles des élèves et le travail en équipe,
- Créer un musée virtuel sur Annonay pour mettre en avant le passé des lieux de la ville et de l'agglomération,
- Faire découvrir aux collégiens différentes démarches :

Scientifique : partir de l'observation sur le terrain pour aboutir à la réalisation d'un produit fini, en passant par la mise en hypothèse, la recherche et l'investigation.

Historique : utilisation de sources pour découvrir et recréer le patrimoine actuel altéré ou détruit (grâce aux fonds de la Bibliothèque de l'agglomération et aux Archives municipales).

Artistique et éducation aux médias : prendre en compte l'expérience utilisateur. Conjuguer précision historique, qualité esthétique et interactivité.

- Renforcer le partenariat avec la municipalité pour la mise en valeur de l'agglomération et des zones rurales : parcours touristiques dans la ville avec des bornes permettant de visualiser le patrimoine passé, vidéos YouTube en 360°, vidéos VR,...
- Ouverture sur l'international (traduction des outils en anglais).

La mise en œuvre du projet est prévue durant l'année scolaire 2022-2023.

Le portage financier de l'action est assuré par le collège des Perrières, au titre du réseau d'éducation prioritaire. Une subvention de 810 € est sollicitée par le collège des Perrières.

VU l'avis favorable de la commission générale du 21 juin 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une subvention à titre exceptionnel d'un montant de 810 € au Collège des Perrières pour le projet « C'est mon patrimoine ».

DECIDE le versement au Collège des Perrières de ladite subvention pour l'année 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le

: 04/07/22

Affiché le

: 05/07/22

Transmis en sous-préfecture le : 04/07/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220630-34153-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET